



Institut d'Aïkido

Informations pour les Passages de Grade

1 – Pour l'enregistrement des Passages de Grade :

Pour les pratiquants non affiliés à l'Institut d'Aïkido , il est indispensable de :

- remplir une demande d'adhésion de l'Institut d'Aïkido,
- et d'effectuer le règlement de la licence , soit 35 Euros.

Pour chaque Passage de Grade, le candidat présente :

- sa carte de grade,
- sa fiche d'inscription,
- et le règlement du passage de grade.

La carte de grade : Toute licence donne droit a une carte de grade. La carte de grade est un Document à conserver avec attention.Elle retrace le parcours du Pratiquant et atteste des grades.Dans les cas exceptionnels de perte, le pratiquant le signalera pour obtenir une nouvelle carte en contrepartie d'une participation aux frais de remplacement.

2 –Pour la fiche d'inscription : Le candidat remplit dûment les mentions :

Nom / Prénom	
Date du Passage / Age	
Votre Dojo	Lieu de Pratique du pratiquant
Grade Actuel	Niveau actuel de la personne
Examineur(s)	Examineur(s) du passage de grade
Senseï	Votre Professeur
Grade Présenté	Niveau présenté

